



**ADDITIF N°002 DU 13 MARS 2025
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

Au lieu de lire :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007 / AONO/R-CE/D-NK/CBONDJOCK/CIPM/25 DU 20 FEVRIER 2025
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE LOLA, DANS LA COMMUNE
DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE : 2025

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

1- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la commune de BONDJOCK au plus tard le 20 mars 2025 à 12 heures précises contre récépissé et devront porter la mention :

2- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps le 20 mars 2025. à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Placée auprès de la Commune de BONDJOCK siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de BONDJOCK en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

3- CRITERES D'EVALUATION

1- Principaux critères éliminatoires

- Absence dans l'offre ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- la non-conformité de l'offre (absence d'un ou de plusieurs éléments constitutifs des volumes 2, 3 et 4) ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- le non-respect du format de fichier des offres (en cas de soumission par voie électronique).
- Conducteur des travaux non titulaire du diplôme d'Ingénieur de travaux dans les domaines du génie rural, génie civil, et électromécanique; de niveau BAC + 3.

PIECE N° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

ARTICLE 10 : DEPOT DES OFFRES

Les-offres devront être remises contre récépissé au plus tard le 20 mars 2025 à 12 heures précises, heure locale à la Mairie de la commune DE BONDJOCK (Secrétariat général)

ARTICLE 12 : OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 20 mars 2025 à 13 heures précises, heure locale, par la Commission Compétente de Passation des Marchés de la Mairie de BONDJOCK. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13.1-Critères éliminatoires

- Absence dans l'offre ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- la non-conformité de l'offre (absence d'un ou de plusieurs éléments constitutifs des volumes 2, 3 et 4) ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- le non-respect du format de fichier des offres (en cas de soumission par voie électronique).

Conducteur des travaux non titulaire du diplôme d'Ingénieur de travaux dans les domaines du génie rural, génie civil, et électromécanique, de niveau BAC + 3

LIRE PLUTÔT

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT/APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007 /AONO/R-CE/D-NK/CBONDJOCK/CIPM/25 DU 20 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE LOLA, DANS LA COMMUNE DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE : 2025

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

4- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la commune de BONDJOCK au plus tard le 28 mars 2025 à 12 heures précises contre récépissé et devront porter la mention :

5- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps le 28 mars 2025, à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Placée auprès de la Commune de BONDJOCK siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de BONDJOCK en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

6- CRITERES D'EVALUATION

2- *Principaux critères éliminatoires*

- Absence dans l'offre ou non-conformité du cautionnement de soumission timbré à l'ouverture des plis ;
- la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente après l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- la non-conformité de l'offre (absence d'un ou de plusieurs éléments constitutifs des volumes 2, 3 et 4) ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- le non-respect du format de fichier des offres (en cas de soumission par voie électronique).
- Conducteur des travaux non titulaire du diplôme d'Ingénieur de travaux dans les domaines du génie rural, génie civil, et électromécanique; de niveau BAC + 3.

PIECE N° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

ARTICLE 10 : DEPOT DES OFFRES

Les offres devront être remises contre récépissé au plus tard le 28 mars 2025 à 12 heures précises, heure locale à la Mairie de la commune DE BONDJOCK (Secrétariat général)

ARTICLE 12 : OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 28 mars 2025 à 13 heures précises, heure locale, par la Commission Compétente de Passation des Marchés de la Mairie de BONDJOCK. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

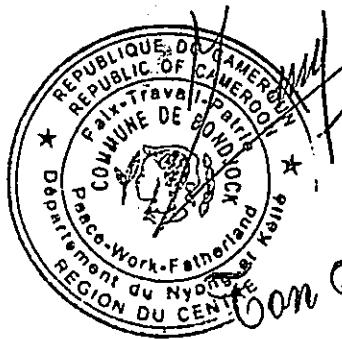
13.1 Critères éliminatoires

- Absence dans l'offre ou non-conformité du cautionnement de soumission timbré à l'ouverture des plis ;
- la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absenté après l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- la non-conformité de l'offre (absence d'un ou de plusieurs éléments constitutifs des volumes 2, 3 et 4) ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- le non-respect du format de fichier des offres (en cas de soumission par voie électronique).

Conducteur des travaux non titulaire du diplôme d'Ingénieur de travaux dans les domaines du génie rural, génie civil, et électromécanique; de niveau BAC + 3

14 MARS 2025

Fait à BONDJOCK, le
LE MAIRE (Autorité Contractante)



AMPLIATIONS

- ARMP ;
- Président CIPM/C-BMK ;
- DDMAP/NK ;
- DDTP/NK ;
- Maitre d'Ouvrage ;
- Affichage/Archives.

